

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2020



Siryae

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	8
1.6.2.	Production.....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	12
2.3.	Recettes	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	22
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	23
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Branchements en plomb	26
4.2.	Montants financiers	26
4.3.	État de la dette du service.....	26
4.4.	Amortissements	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Andelu, Auteuil, Autouillet, Bazainville, Bazoches-sur-Guyonne, Beynes, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Béhoust, Flexanville, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, La Queue-les-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Marcq, Mareil-le-Guyon, Mareil-sur-Mauldre, Maulette, Millemont, Milon-la-Chapelle, Montainville, Montfort-l'Amaury, Méré, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Lambert, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Tacoignières, Thoiry, Vicq, Vieille-Église-en-Yvelines, Villiers-le-Mahieu, Élancourt
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 3/12/2012 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4

AVENANT N° 1

Objet : Adhésion de la commune du Mesnil st Denis

date de visa de la Préfecture : 15/07/2014

Date d'effet : 15/07/2014

AVENANT N° 2

Objet : Passage à une seule relève des compteurs abonnés par an –
Nouvelle réglementation (loi Brottes) – Adhésion des communes
de Boivilliers et Rosay –
Mise hors service des forages d'Autouillet et de l'Artoire

date de visa de la Préfecture : 27/09/2016

Date d'effet : 27/09/2016

AVENANT N° 3

Objet : Intégration dans le périmètre d'affermage des usines de
décarbonatation sur les usines de production des Bîmes et de
Rosay

date de visa de la Préfecture : 05/04/2018

Date d'effet : 05/04/2018

AVENANT N° 4

Objet : Adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain

date de visa de la Préfecture : 10/12/2018

Date d'effet : 01/01/2019

Nature exacte de la mission du prestataire : délégation de service public

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 109 199 habitants au 31/12/2020 (110 744 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 38 210 abonnés au 31/12/2020 (37 830 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

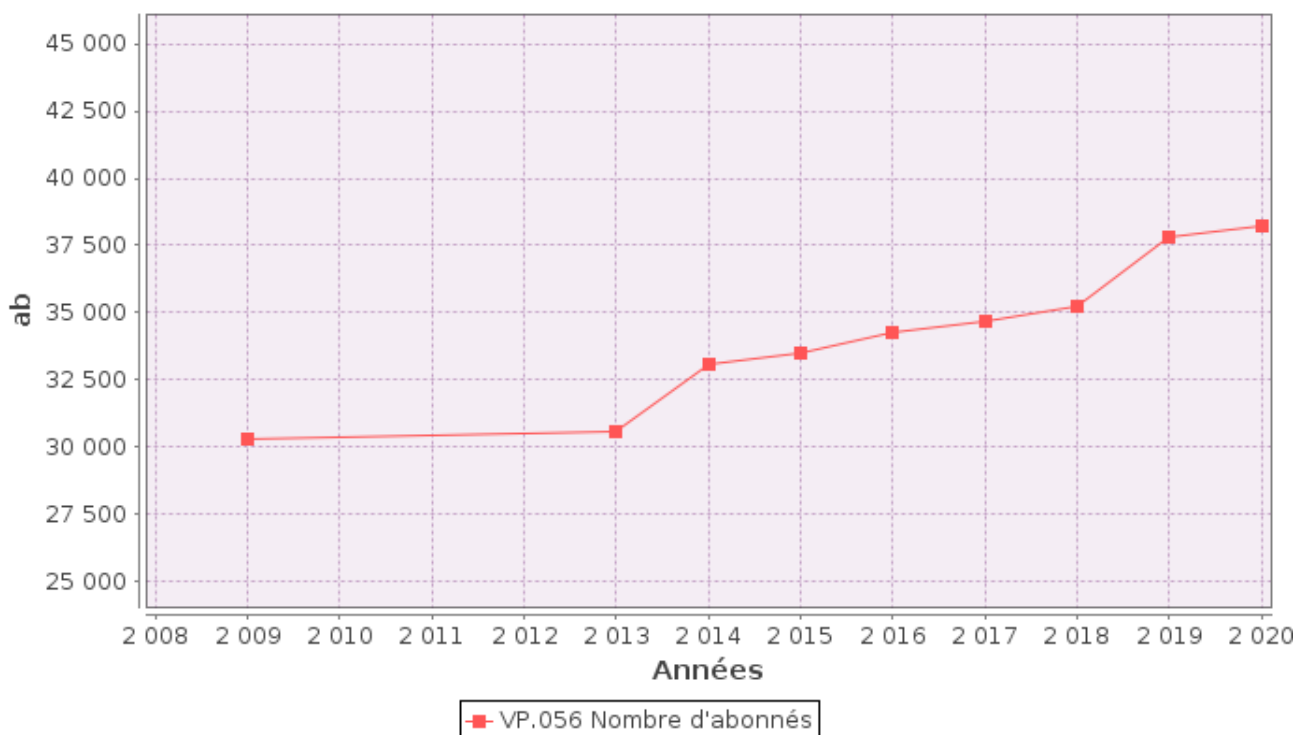
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
AUTEUIL	394	397	0,80%
AUTOUILLET	270	273	1,10%
BAZAINVILLE	602	609	1,20%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	334	341	2,10%
BEHOUST	218	223	2,30%
BEYNES	2 602	2 639	1,40%
BOINVILLIERS	133	135	1,50%
BOISSY-SANS-AVOIR	261	263	0,80%
ELANCOURT	3 350	3 379	0,90%
FLEXANVILLE	252	258	2,40%
GALLUIS	529	548	3,60%
GAMBAIS	1 116	1 130	1,30%
GAMBAISEUIL	35	35	0%
GARANCIERES	1 020	1 058	3,70%
GOUPILLIERES	240	241	0,40%
GROSROUVRE	483	495	2,50%
JOUARS-PONTCHARTRAIN	2 230	2 261	1,40%
LA QUEUE-LES-YVELINES	951	975	2,50%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	2 470	2 473	0,10%
LE PERRAY-EN-YVELINES	2 604	2 610	0,20%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	381	388	1,80%
LES ESSARTS-LE-ROI	2 473	2 474	0%
LES MESNULS	441	439	-0,50%
LEVIS-SAINT-NOM	742	743	0,10%
MAGNY-LES-HAMEAUX	2 809	2 819	0,40%
MARCQ	342	349	2%
MAREIL-LE-GUYON	182	188	3,30%
MAREIL-SUR-MAULDRE	706	706	0%
MAULETTE	449	456	1,60%
MERE	810	820	1,20%
MILLEMONT	122	124	1,60%

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
MILON-LA-CHAPELLE	110	109	-0,90%
MONTAINVILLE	258	263	1,90%
MONTFORT-L'AMAURY	1 150	1 148	-0,20%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	367	374	1,90%
ORGERUS	1 147	1 157	0,90%
OSMOY	170	170	0%
PRUNAY-LE-TEMPLE	159	160	0,60%
RICHEBOURG	497	508	2,20%
ROSAY	186	190	2,20%
SAINT-FORGET	225	228	1,30%
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	647	652	0,80%
SAINT-LAMBERT	163	163	0%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	150	152	1,30%
SAINT-REMY-L'HONORE	655	653	-0,30%
SAULX-MARCHAIS	368	373	1,40%
TACOIGNIERES	435	454	4,40%
THOIRY	561	557	-0,70%
VICQ	164	166	1,20%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	347	350	0,90%
VILLIERS-LE-MAHIEU	323	324	0,30%
Total	37 830	38 210	1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 40,01 abonnés/km au 31/12/2020 (39,67 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,86 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,93 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 144,99 m³/abonné au 31/12/2020. (134,02 m³/abonné au 31/12/2019).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 4 147 462 m³ pour l'exercice 2020 (4 223 299 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Forages de Rosay	Souterraine nappe calcaire de Septeuil	180 m ³ /h	1 070 405	1 041 151	-2,7%
Forages des Bîmes	Souterraine nappe calcaire du sénonien	500 m ³ /h	3 152 894	3 106 311	-1,5%
Total			4 223 299	4 147 462	-1,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

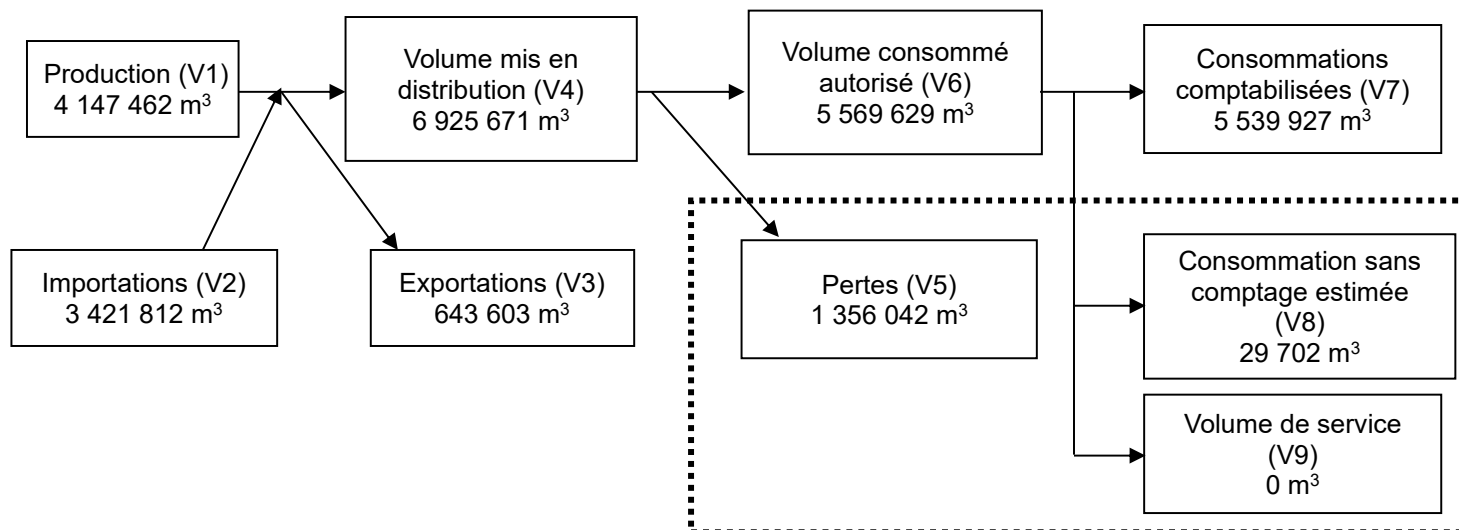
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes qu'il traite lui-même.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



Pertes d'eau : cela correspond à l'ensemble des fuites enregistrées sur le réseau du SIRYAE d'une longueur de 955 km.

1.6.2. Production

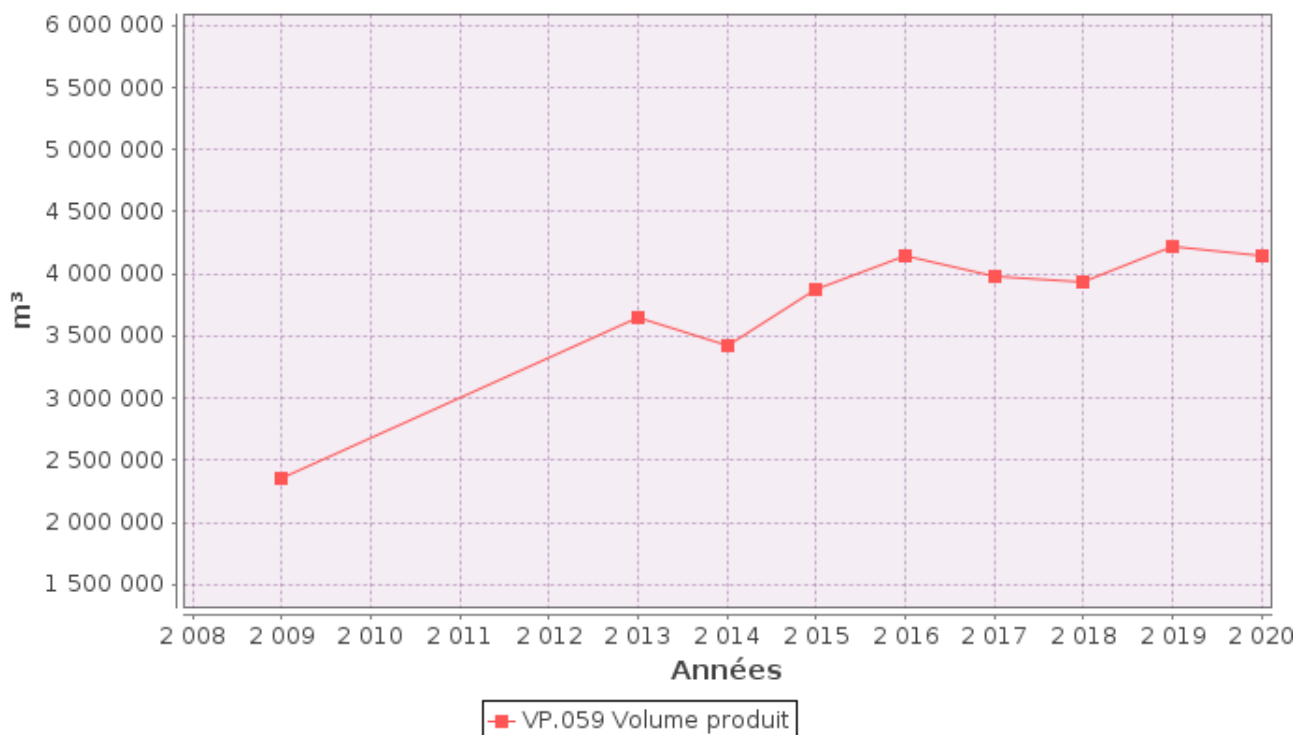


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Rosay	Filtration sur charbons actifs en grains, décarbonatation catalytique à la soude, chloration
Les Bîmes	Décarbonatation catalytique à la soude, pré-ozonation, filtration sur charbons actifs en grains, chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Forages de Rosay	1 070 405	1 041 151	-2,7%	80
Forages des Bîmes	3 152 894	3 106 311	-1,5%	80
Total du volume produit (V1)	4 223 299	4 147 462	-1,8%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %
DAMMARTIN EN SERVE > BOINVILLIERS	1 723	3 898	126,2%
RAMBOUILLET	0	0	
SIAEP JOUARS > ELANCOURT	29 594	0	
SIAEP JOUARS > NEAUPHLE	197 186	0	
SIVRD	959 059	1 138 285	18,7%
SQY LA VERRIERE > LE MESNIL	0	0	
SUEZ ELANCOURT	876 733	997 513	13,8%
SUEZ LA CHAPELLE	675 831	1 184 505	75,3%
SUEZ MORSANG	32 294	19 608	-39,3%
SUEZ ST GERMAIN DE LA GRANGE	77 977	78 003	0,0%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	2 850 397	3 421 812	20,1%

Le présent rapport annuel est basé sur les périodes de consommation des clients. Etant donné que la relève 2020 a majoritairement été estimée du fait du confinement lié à la pandémie du COVID-19, la période considérée s'étend d'avril 2019 à avril 2021 à savoir sur deux exercices 2019-2020 et 2020-2021 ramenés à 365 jours.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

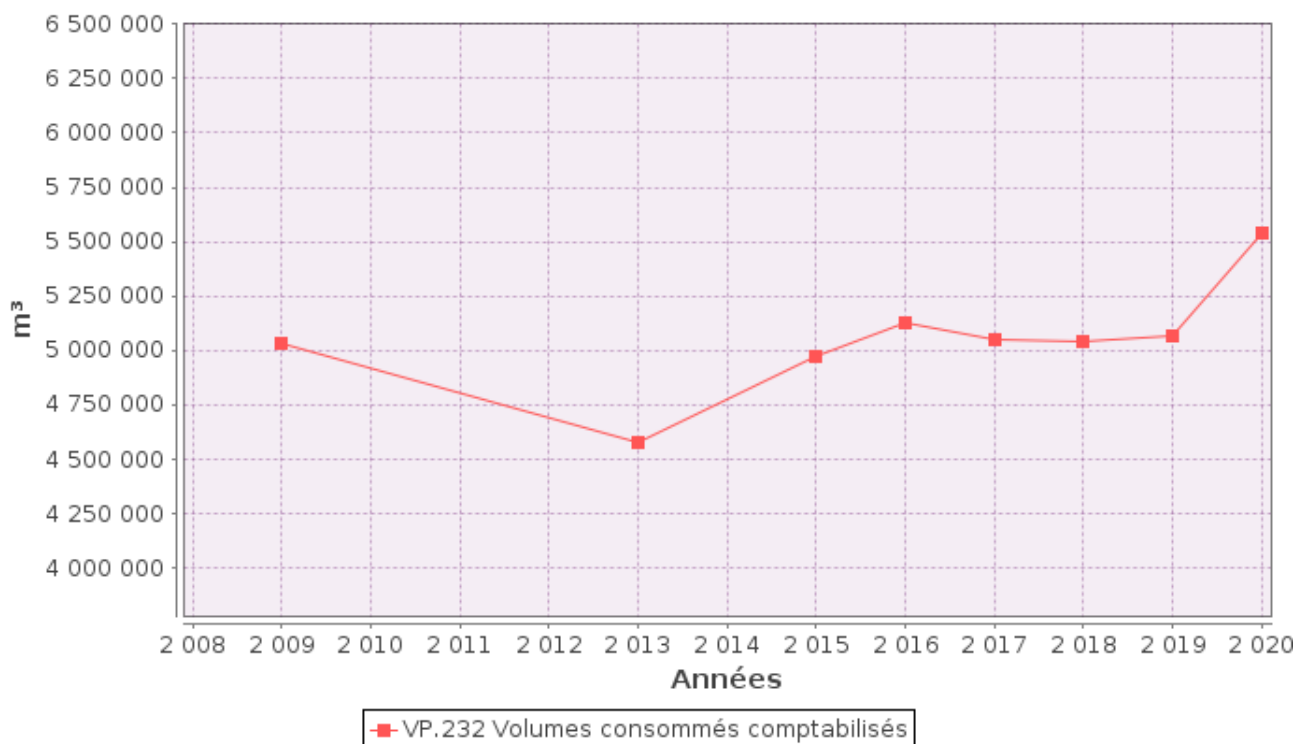


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	5 069 971	5 539 927	9,3%
Abonnés non domestiques	NR*	NR*	
Total vendu aux abonnés (V₇)	5 069 971	5 539 927	9,3%
DAMMARTIN EN SERVE	704	2 208	213,6%
GPSEO Arnouville Hargeville	178 314	171 815	-3,6%
GPSEO Flacourt	10592	10 576	-0,2%
RAMBOUILLET	30 086	29 815	-0,9%
SEPTEUIL	123 418	137 407	11,3%
SIAEP FORET DE RAMBOUILLET Bourdonné	22 602	22 000	-2,7%
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN vers Cressay	241 506	0	
SIVRD	243 782	236 510	-3,0%
SUEZ AUFFARGIS	8732	24 416	
SUEZ CRESPIERES	2 412	6 448	-26,2%
SUEZ MORSANG	0	2 408	
Total vendu à d'autres services (V₃)	862 148	643 603	-25,3%

* NR : Non Renseigné

Le présent rapport annuel est basé sur les périodes de consommation des clients. Etant donné que la relève 2020 a majoritairement été estimée du fait du confinement lié à la pandémie du COVID-19, la période considérée s'étend d'avril 2019 à avril 2021 à savoir sur deux exercices 2019-2020 et 2020-2021 ramenés à 365 jours.

Les volumes de vente d'eau vers le SIVRD sont dus aux retours d'eau sur la canalisation de refoulement/distribution entre les deux collectivités. Ainsi quand la station de Saint Lubin est en production, l'eau est enregistrée sur les compteurs d'achat d'eau (soit 1 138 285m³ dans le tableau précédent) et quand la production est arrêtée, l'alimentation en eau potable sur le SIVRD est assurée par les ouvrages du SIRYAE. L'eau est alors enregistrée sur les compteurs de vente d'eau vers le SIVRD (soit 236 510 m³).



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	29 800	29 702	-0,3%

Détail des volumes sans comptage :

- 7 240 m³ pour les volumes moyens « consommés » par poteau d'incendie 5 m³ par organe de défense incendie et par an
- 22 462 m³ de service réseau servant à l'entretien des réservoirs notamment les lavages (la moitié des volumes totaux des réservoirs soit 9 700 m³), les volumes passant par les analyseurs de chlore (7 560 m³ pour 12 analyseurs et 630 m³/an/appareil) ainsi que les volumes de purges de réseau lors des réparations de fuites (5 202 m³ sur l'année).

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	5 099 771	5 569 629	9,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 955 kilomètres au 31/12/2020 (953,68 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 26,86 € au 01/01/2020
27,50 € au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,37 €/m ³	0,37 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10,69 €	10,68 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,0326 €/m ³	1,0457 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,096 €/m ³	0,096 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m ³	0,42 €/m ³
	VNF Prélèvement	0,001 €/m ³	0,001 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes:

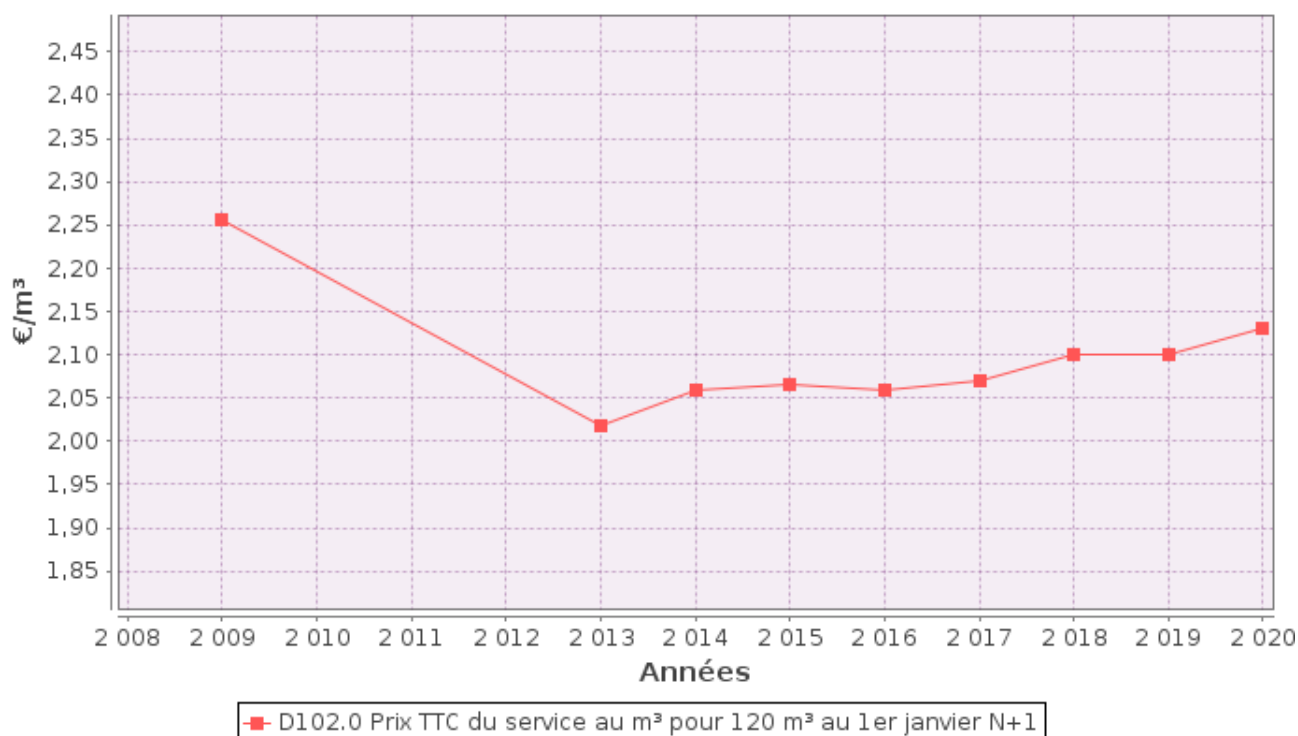
- Délibération du 21/03/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	44,40	44,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	44,40	44,40	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	10,69	10,68	- 0,1%
Part proportionnelle	123,91	125,48	1,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	134,60	136,16	1,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,52	11,52	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40	0%
VNF Prélèvement :	0,12	0,12	0%
TVA	13,26	13,34	0,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	75,30	75,38	0,1%
Total	254,30	255,94	0,6%
Prix TTC au m³	2,12	2,13	0,6%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2021 en €/m ³
Andelu	2,08	2,09
Auteuil	2,12	2,13
Autouillet	2,12	2,13
Bazainville	2,08	2,09
Bazoches-sur-Guyonne	2,12	2,13
Beynes	2,12	2,13
Boinvilliers	2,12	2,13
Boissy-sans-Avoir	2,12	2,13
Béhoust	2,12	2,13
Élancourt	2,12	2,13
Flexanville	2,12	2,13
Galluis	2,12	2,13
Gambais	2,08	2,09
Gambaiseuil	2,08	2,09
Garancières	2,12	2,13
Goupillières	2,08	2,09
Grosrouvre	2,12	2,13
Jouars Pontchartrain	1,99	2,13
La Queue-les-Yvelines	2,12	2,13
Le Mesnil-Saint-Denis	2,08	2,09
Le Perray-en-Yvelines	2,08	2,09
Le Tremblay-sur-Mauldre	2,12	2,13
Les Essarts-le-Roi	2,08	2,09
Les Mesnuls	2,12	2,13
Lévis-Saint-Nom	2,08	2,09
Magny-les-Hameaux	2,08	2,09
Marcq	2,08	2,09
Mareil-le-Guyon	2,12	2,13
Mareil-sur-Mauldre	2,12	2,13
Maulette	2,08	2,09
Millemont	2,12	2,13
Milon-la-Chapelle	2,08	2,09
Montainville	2,12	2,13

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2021 en €/m ³
Montfort-l'Amaury	2,12	2,13
Méré	2,12	2,13
Neauphle-le-Vieux	2,12	2,13
Orgerus	2,12	2,13
Osmoy	2,12	2,13
Prunay-le-Temple	2,12	2,13
Richebourg	2,08	2,09
Rosay	2,12	2,13
Saint-Forget	2,08	2,09
Saint-Germain-de-la-Grange	2,12	2,13
Saint-Lambert	2,08	2,09
Saint-Martin-des-Champs	2,12	2,13
Saint-Rémy-l'Honoré	2,12	2,13
Saulx-Marchais	2,12	2,13
Tacoignières	2,12	2,13
Thoiry	2,08	2,09
Vicq	2,12	2,13
Vieille-Église-en-Yvelines	2,08	2,09
Villiers-le-Mahieu	2,12	2,13

La différence de prix est due à la redevance lutte contre la pollution qui varie de 0,38 à 0,42 € HT/m³ suivant les communes.

Cette redevance est établie par l'agence de l'eau en fonction de bassins versants hydrologiques et non des territoires assurant la compétence eau potable.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 5 539 927 m³/an (5 069 971 m³/an en 2019).

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 896 765,70*	1 848 706,99	-2,53
<i>dont abonnements</i>	0	0	
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	1 896 765,70	1 848 706,99	-2,53
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes :			
Revenu des antennes de radiotéléphonie	137 517,25	137 000,90	
Produits de gestion courante	507,57	96,06	
Mandats annulés sur exercices antérieurs	449,00	3 746,90	
Remboursement frais d'affranchissement	1 014,83	701,33	
Total autres recettes	139 488,67	141 545,19	1,47
Total des recettes	2 036 254,37	1 990 252,18	-2,26

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	5 612 300	5 847 000	4,2%
<i>dont abonnements</i>	0	0	
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	5 612 300	5 847 000	4,2%
Recettes liées aux travaux	830 300	565 400	-31,9%
Autres recettes (frais clientèle) *	140 200	57 200	-59,2%
Total autres recettes	970 500	622 600	-35,8%
Total des recettes	6 582 800	6 469 600	-1,7%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 7 695 706,99 € (7 509 065,70 € au 31/12/2019).

* Les frais clientèle correspondent aux frais d'accès au service, frais de remise en eau des branchements lors des mutations (déménagements), frais de relance des factures impayées,...

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	252	0	235	0
Paramètres physico-chimiques	326	0	244	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	98,8%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,37%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96,55%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

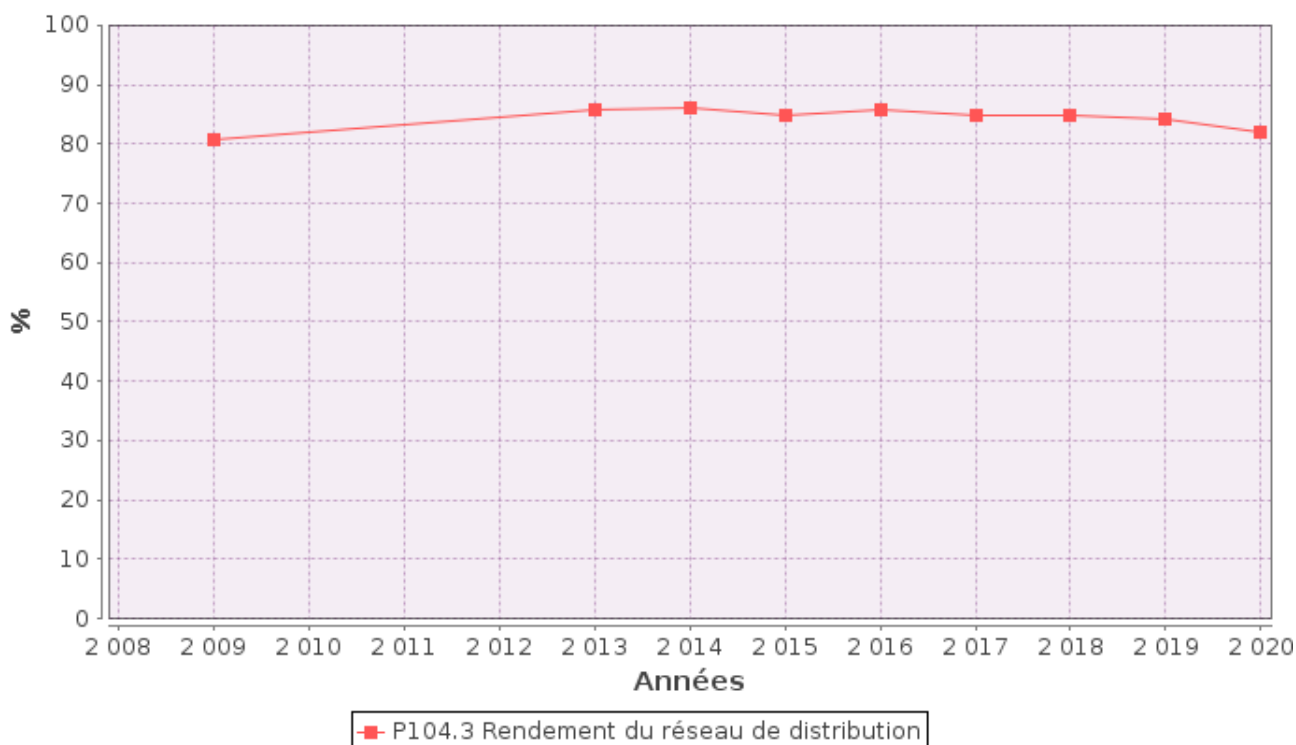
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	84,3 %	82,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	17,13	17,82
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	81,6 %	80 %



Les performances hydrauliques du SIRYAE se sont dégradées entre 2019 et 2020-2021 (période calculée sur 2 années suite à l'absence de relève des compteurs abonnés en 2020 du fait du confinement).

Cette dégradation est due à plusieurs facteurs cumulatifs :

- Une fuite très importante sur la conduite de refoulement reliant l'usine de production de Rosay au château d'eau de St Martin des Champs (zone non sectorisée) ;
- Une augmentation des pertes sur la ville d'Elancourt, secteur sur lequel la recherche de fuites est rendue difficile car la majeure partie de la commune (réseau urbain très maillé) est desservie par un seul et unique comptage d'achat d'eau non équipable de satellite de télégestion, qui permettrait de suivre les débits nocturnes (comptage prévu au renouvellement) ;
- Une baisse des campagnes de recherche de fuites en 2020 du fait des périodes de confinement, pendant lesquelles seules les activités essentielles à la continuité du service ont été assurées ;
- Un taux de consommations estimées chez les abonnés exceptionnellement élevé du fait de la perturbation de la relève 2020 dans le contexte du confinement lié à la pandémie.

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4 m³/j/km (3,3 en 2019).

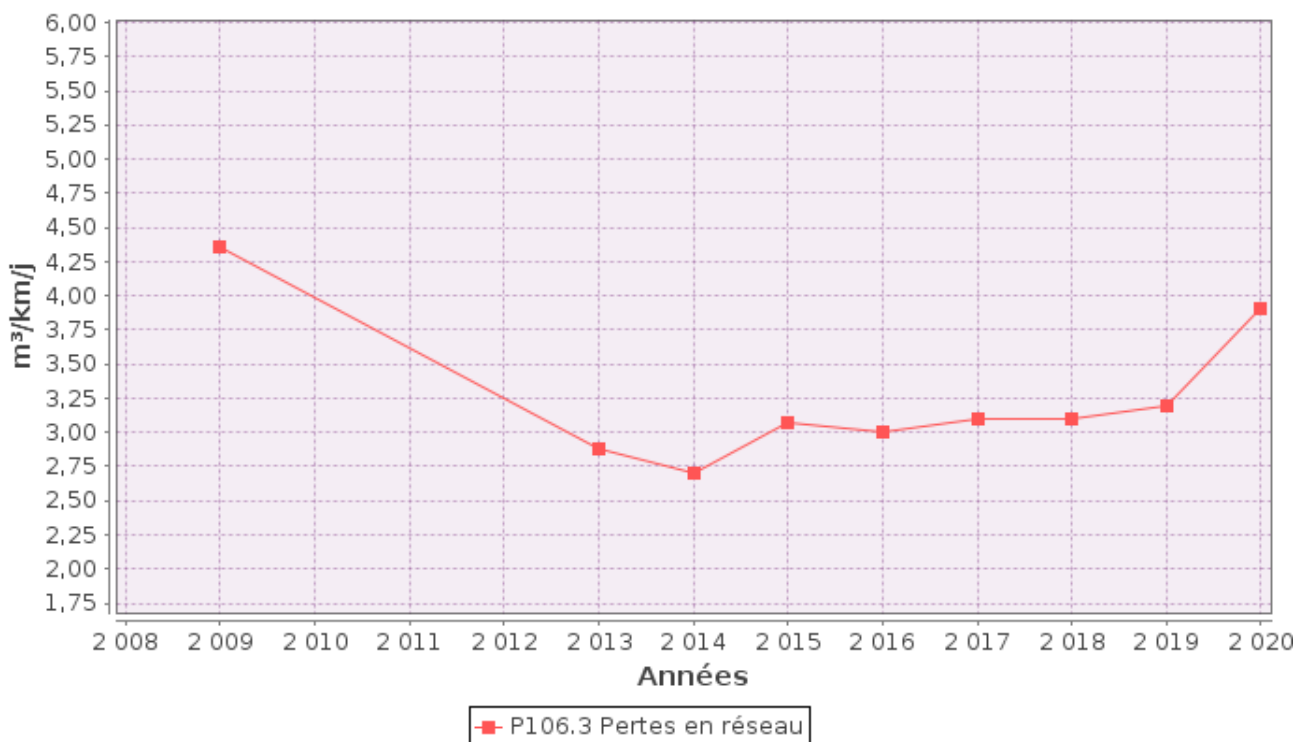
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 3,9 m³/j/km (3,2 en 2019).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	1,397	2,504	0,062	0,047	0,305

Au cours des 5 dernières années, 4,315 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,09% (0,13 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, 278 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (69 en 2019), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 7,28 pour 1 000 abonnés (1,82 en 2019).

L'indicateur de 2020 prend en compte toutes les interventions de réparations de canalisations, de branchements et les interventions d'entretien ayant donné lieu à une fermeture ponctuelle du réseau.

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de 99,1 % (98,4% en 2019).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

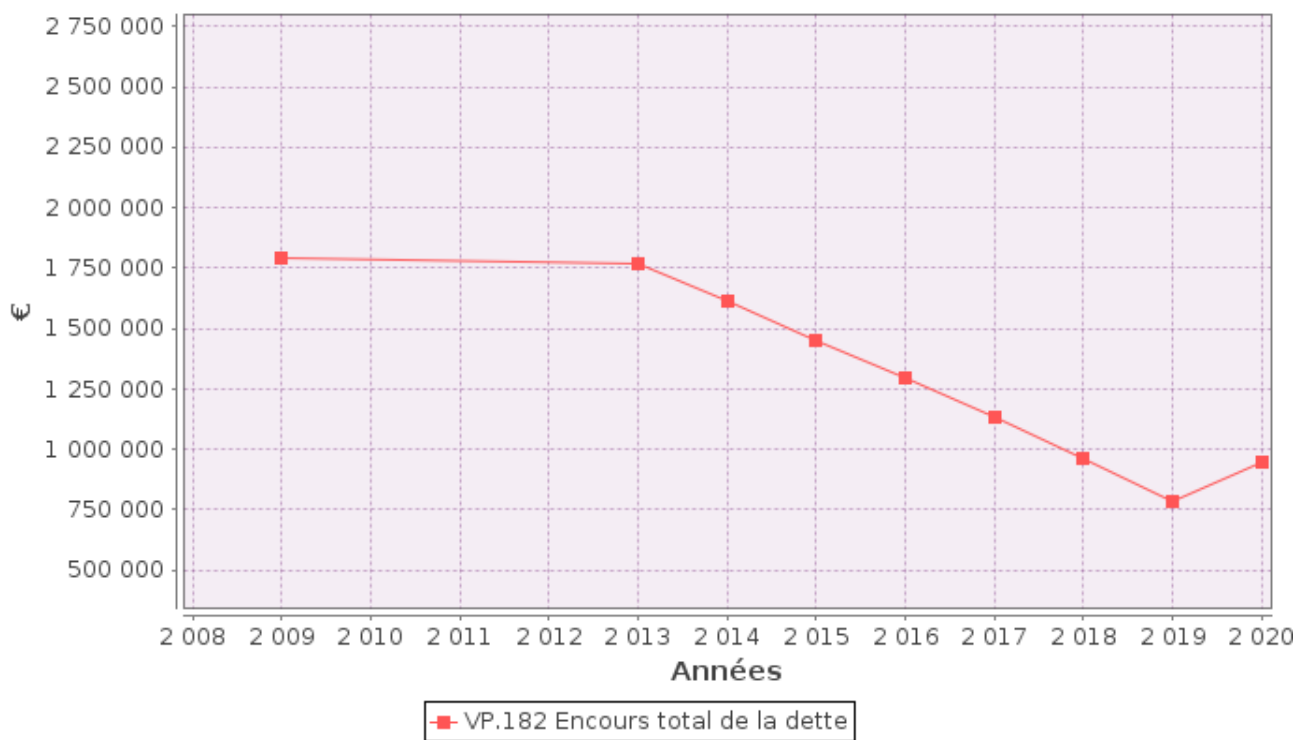


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	781 999,47	948 344,15
Epargne brute annuelle en €	1 776 609,84	1 735 272,2
Durée d'extinction de la dette en années	0,4	0,5

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de 0,5 ans (0,4 en 2019).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	149 527,98	162 893,68
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	10 482 425	10 773 395
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2019	1,43	1,51

Pour l'année 2020, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2019 est de 1,51 % (1,43 en 2019).

3.9.Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 35

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de 0,92 pour 1000 abonnés (1,24 en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	37 830	38 211
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	60	57
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1,7%	1,5%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,16 %	0,15%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	900 118,83	996 900,91
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	900 118,83	996 900,91

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	781 999,47	948 344,15
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	207 357,65
	en intérêts	28 808,93

4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 915 961,77 € (852 736,74 € en 2019).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Traitement des forages de Cressay et de la Chapelle	416 666,67 € HT	416 666,67 € HT

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renforcement du pont des Bîmes	2021	549 315,83
Programme de travaux 2020	2020-21	526 000,00
Réhabilitation de la toiture des Bîmes	2022	89 800,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, 61 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Il n'y a pas eu d'opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	110 744	109 199
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,1	2,13
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	98,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,3%	82,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,3	4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,2	3,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,13%	0,09%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,82	7,28
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,4%	99,1%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,4	0,5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,43%	1,51%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,24	0,92